



# **U.S.PAVILLY.BASKET**

N° JEUNESSE ET SPORTS : 76 588 délivré le 30 avril 1970

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. **La demande de licence complétée et signée par le médecin et le questionnaire médical - ne pas omettre de renseigner et signer l'encadré « Information assurances »**
2. La fiche d'inscription signée
3. Le règlement intérieur daté et signé
4. Une copie de l'attestation d'assurance pour les licenciés ne souscrivant pas au contrat proposé par la FFBB
5. Une enveloppe timbrée libellée aux nom et adresse du licencié(e) ou de son représentant légal
6. Une photo (pour les nouveaux adhérents)
7. Une copie de la carte d'identité pour les nouveaux adhérents majeurs et pour les adhérents passant à la majorité durant la saison
8. Une copie de l'Attestation de Rentrée Scolaire (CAF) (pour les PASS'SPORT)
9. **LA COTISATION EST DE :**  
**100 € des poussins aux seniors**  
**75 € pour les mini-poussins et loisirs**

*La cotisation peut être réglée en plusieurs fois, par chèques ou espèces. Dans ce cas, un calendrier des dates de paiement sera établi en accord avec le licencié et le trésorier.*

*Tournez la page SVP →*

*Les bénéficiaires Pass'Sport devront régler la moitié de la cotisation et fournir un chèque de caution du montant de l'autre moitié de la cotisation. Le chèque sera rendu sitôt que le Conseil Général de Seine-Maritime aura accepté la demande de prise en charge Pass'Sport.*

10. **Le licencié(e) souhaitant souscrire au contrat d'assurance AIG proposé par la FFBB devra régler le montant de l'option choisie en même temps que la cotisation.**

AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE SERA ENREGISTREE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET. DANS CE CAS, LE DOSSIER SERA IMMEDIATEMENT RESTITUE AU DEMANDEUR AFIN QU'IL COMPLETE LES PIECES MANQUANTES.

**POUR UNE RAISON DE RESPONSABILITE, L'ACCES AUX ENTRAÎNEMENTS NE SERA AUTORISE SEULEMENT LORSQUE NOUS SERONS EN POSSESSION DU CERTIFICAT MEDICAL.**

**Attention :**

- Entre la date de visite chez le médecin et la remise du dossier, il ne doit pas y avoir plus de 2 mois.

- Dans la mesure où aucun licencié ne participera à un championnat et/ou à des matchs amicaux sans être qualifié et sans que le Club ne soit en possession de la licence, il est conseillé de ne pas tarder à déposer son dossier d'inscription pour participer au début du championnat (3<sup>e</sup> week-end de septembre).

Le Président,  
**S. LEROY**

N.B. : Vous pouvez demander une attestation de règlement de cotisation au Président ou à la secrétaire pour fournir à votre CE. Il est également possible de faire remplir tout document provenant de votre CE.